



Remboursement optique retardé

Par **babeuh**, le **22/12/2014** à **11:35**

bonjour,

voilà, j'ai un problème avec ma mutuelle.

j'ai pris des lunettes de vue en décembre 2012 mais ma mutuelle ne me les a remboursé qu'en août 2014 car elle n'avait soi disant pas reçu la facture. Comme je paie mes soins avec une carte spécifique, je ne m'étais pas rendu compte du non remboursement tout de suite et j'avais pensé qu'ils avaient payé directement l'opticien.

Cet été, suite à un problème de remboursement dentaire j'ai mis le nez dans mes remboursements et suis donc tombé sur ce problème. j'ai renvoyé une facture rééditée par mon opticien en août mais sur laquelle figure la date de commande en décembre 2012. le remboursement a été fait rapidement derrière, oui mais...

Début de ce mois, je casse mes lunettes et suis obligée d'en faire refaire. je demande donc le montant de remboursement à ma mutuelle qui me dit que comme j'ai utilisé mon forfait et ne peux donc pas bénéficier des 50% de + pour un achat tous les 2 ans. En effet, mon contrat viens d'être renouvelé mais le remboursement est passé sur le contrat de 2014 et non celui de 2013.

Est-ce normal? les lunettes ayant été achetées et payées avec la carte mutuelle sur le contrat 2012-2013, n'auraient-elles pas dû passer sur ce contrat?

merci de votre aide.